

MAIRIE DE LES MESNEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2009

1 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPABLE POUR L'ANNEE 2008 :

Le Conseil Municipal a procédé à l'examen du compte administratif 2008 qui s'établit comme suit :

- Fonctionnement : Excédent de clôture +169 076.00 € avec reprise de l'excédent antérieur
- Investissement : Excédent de clôture + 45 073.81 € avec reprise du déficit antérieur
- Solde des restes à réaliser au 31/12/2008 : - 10 593,00 €

Dont il ressort un Excédent de clôture de + 203 556.81 €

Après vote à bulletin secret, le compte administratif a été adopté par 14 voix pour.

Le Conseil Municipal a déclaré que le compte de gestion dressé par le receveur pour l'année 2008, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelait ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal a procédé ensuite à l'affectation du résultat de l'exercice 2008 par un report en section de fonctionnement de 169 076,00 €.

Affectation du résultat du Centre Communal d'Action Sociale : 1334.57 € à reporter en section de fonctionnement BP 2009 (ligne 002)

2 – BASES D'IMPOSITION 2009 :

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire, dans sa séance du 26 Mars dernier a décidé d'augmenter les taux d'imposition pour 2009, pour la part C.C.C. Une information à ce sujet vous sera communiquée dans le journal communal à paraître fin Avril.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé par un vote à l'unanimité de reconduire pour l'année 2009 les mêmes taux d'imposition qu'en 2008, à savoir :

- Taxe d'habitation 11,82 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 13,30 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 12,18 %
- Taxe professionnelle 9,60 %

3 – QUESTIONS DIVERSES :

- Mme le Maire a fait part au Conseil Municipal des principales affectations du Budget Primitif 2009, celui-ci sera voté dans une semaine afin d'avoir les derniers éléments sur les imputations.

- Un groupe de travail a été constitué afin d'étudier la construction d'un bâtiment communal.

- Mme le Maire a informé le Conseil Municipal des démarches en cours avec l'Inspection d'Académie afin de créer un regroupement complet maternelles et primaires au sein du Syndicat Intercommunal Scolaire de Villedommange.

- Attribution d'une subvention de 30 € à la Prévention Routière qui organise chaque année à l'école Primaire le Challenge Inter Pistes.

- Achat d'un défibrillateur : Non car nous devrions être équipé d'un appareil par la Communauté de Communes l'année prochaine.

- Information au Conseil Municipal de la volonté de la Présidente de l'Association Familles Rurales de céder son poste. Le Conseil Municipal souhaite cependant, que le centre aéré puisse fonctionner en Juillet prochain.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE JEUDI 09 AVRIL 2009 A 20 H 30.

Vu par Nous, Maire de la Commune de LES MESNEUX, pour être affiché le 03 AVRIL 2009 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05/08/84.

**LES MESNEUX, le 03 AVRIL 2009.
LE MAIRE,**